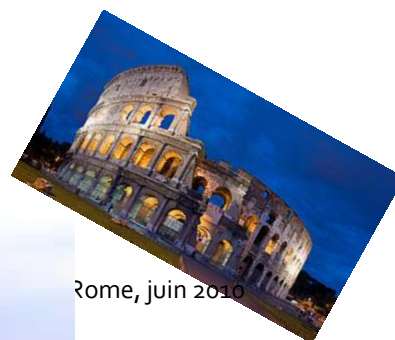
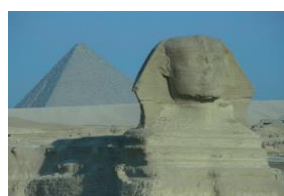


6^{ème} Convention des Juristes d'Europe et de Méditerranée

Justice et croissance économique



Belgrade, 25-26 septembre 2014

A la faculté de droit de l'Université de Belgrade,
Bulevar Kralja Aleksandra 67

Langues de travail : français, serbe, anglais



La Convention des juristes de l'Europe et de la Méditerranée se réunit chaque année, depuis 2008, pour réfléchir à la part du droit dans le progrès économique et social. Elle met en lumière les apports du droit continental à la prospérité économique et à l'harmonie sociale. En cette année 2014, elle aura pour thème *Justice et croissance économique*.

Qu'une bonne justice soit une condition de la croissance économique, c'est une évidence qui se passe de démonstration. Tout comme la sécurité du créancier est une condition du crédit, la sécurité juridique est une condition des investissements. Or, la sécurité juridique implique la confiance, non seulement dans la législation, mais aussi dans la justice ; non seulement dans le législateur, qui élabore la règle, mais aussi dans le juge, qui a mission de l'appliquer et de l'interpréter.

Le thème général sera étudié sous quatre aspects.

D'abord, **la formation des professionnels de justice**. Car il ne saurait y avoir de bonne justice sans de bons juges, de bons conseils et de bons agents d'exécution. Comment donc faut-il les former ? Ensemble ou séparément ? Sur combien d'années ? Et, au-delà de la formation au sens strict, faut-il faire profession d'être juge ou doit-on pouvoir le devenir venu d'autres horizons, comme le barreau, le notariat ou l'entreprise ?

Ensuite, **L'expertise**. Car le juge ne peut être omniscient et doit bien, sur des questions techniques, faire appel à des spécialistes dont les rapports lui permettront de décider de l'existence d'un manquement, d'évaluer un préjudice ou de chiffrer les droits de chacun dans une communauté dissoute ou une succession ouverte. Mais qui sont les experts ? Comment veiller à leur impartialité ? Comment vérifier qu'ils respectent le principe du contradictoire ? Et quelle précaution le juge doit-il prendre pour ne pas abdiquer son office entre leurs mains ?

Puis, **Le contrôle de la décision de justice**. Car une bonne justice suppose que le justiciable puisse faire contrôler par une juge supérieur la décision qui lui donne tort. Mais le droit au double degré de juridiction est-il absolu ? *Quid* du contrôle, limité au droit, exercé par le juge de cassation ? Et comment éviter l'encombrement des cours supérieures ou l'exercice purement dilatoire des voies de recours ?

Enfin, **L'exécution des décisions de justice**. Car l'accès au juge est un leurre si la décision de justice n'est pas exécutée dans des conditions, de délai notamment, qui soient satisfaisantes. Et, à l'heure de la mondialisation, qui est celle de la création de vastes espaces économiques, la circulation des décisions de justice est devenue une préoccupation majeure.

C'est de toutes ces questions que débattront à Belgrade, les 25 et 26 septembre prochains, juges, avocats, notaires, huissiers, administrateurs judiciaires et juristes d'entreprise.

Jeudi 25 septembre 2014

10h00 : SEANCE D'OUVERTURE

Nikola SELAKOVIC, Ministre serbe de la Justice (sous réserve)

Christiane TAUBIRA, Ministre français de la Justice (sous réserve)

Mme l'Ambassadeur de France en Serbie

M. Jean-François DUBOS, Président de la Fondation pour le droit continental, ancien
Président du Directoire de Vivendi

M. Sima AVRAMOVIC, Doyen de la Faculté de droit de Belgrade

M. Patrick SANNINO, Président des Acteurs du Droit à l'International

10h45 – 11h00 : *Pause*

M. José-Luis DA CRUZ VILAÇA, Juge à la Cour de Justice de l'Union Européenne

Tanjia MISCEVIC, Négociatrice en chef pour l'intégration européenne

12h00 – 14h00 : *Déjeuner*

14h15 – 15h45 : Table ronde 1- LA FORMATION DES PROFESSIONNELS DE JUSTICE

Animateur : Serge GUINCHARD, Recteur honoraire d'Académie

Intervenants : Michel BENICHO, Vice-Président du CCBE (France)

Ewa BIEDA, Huissier de Justice (Pologne)

Philippe BOBET, Président du Conseil National des Greffiers des
tribunaux de commerce (France)

Hervé DELANNOY, Juriste d'entreprise Rally (France)

Christoph FRANK, Magistrat (Allemagne)

Paolo PASQUALIS, Notaire (Italie)

Nenad VUJIC, Directeur de l'Académie judiciaire (Serbie)

15h45 – 16h00 : *Pause*

16h00 – 17h30 : Ateliers 1, 2, 3, 4

Cocktail dînatoire à l'Ambassade de France (sur invitation)

Vendredi 26 septembre 2014

9h00 – 10h30 : Table ronde 2 - L'EXPERTISE

Animateur : Christian CHARRUAULT, Président de Chambre à la Cour de Cassation

Intervenants : Jacqueline BUISSET, Huissier de Justice (Belgique)
Jacques COMBRET, Notaire (France)
Abdelhak EL AZIZI, avocat (Maroc)
Marie-Hélène HUERTAS, Juriste d'entreprise Vivendi (France)
Bettina SCHOENAU, Juriste d'entreprise (Allemagne)
Tanjia SOBAT, Président du tribunal de Belgrade (Serbie)

10h30 – 11h : *Pause*

11h00 – 12h30 : Table ronde 3 - LE CONTROLE DE LA DECISION DE JUSTICE

Animateur : Jean-Louis DEWOST, Président de Section honoraire au Conseil d'Etat

Intervenants : Diana ANDRASONI, avocate (Roumanie)
Frédéric BARBIN, Greffier de tribunal de commerce (France)
Rachid BERREDANE, Notaire (Algérie)
Bertrand DEBOSQUE, Avocat (France)
Vesna ILIC PRELIC, Présidente de la Cour Constitutionnelle (Serbie)
Hossam LOUFI, Professeur (Egypte)

12h30 – 14h00 : *Déjeuner*

14h00 – 15h30 : Table ronde 4 - L'EXECUTION DES DECISIONS DE JUSTICE

Animateur : Philippe THERY, Professeur

Intervenants : Taoufik AZZOUZI, Notaire (Maroc)
Ferenc CZASZTI, Huissier de Justice (Hongrie)
Rachid OUALI, AVOCAT (Algérie)
Patrick SAFAR, Huissier de Justice (France)
Aleksandra TRESNJEV, Présidente des Huissiers de Justice (Serbie)

15h45 – 17h15 : Ateliers 5, 6, 7

17h30 – 18h00 : Synthèse générale de la Convention

Par Bernard Chambel, Avocat, Président honoraire de la Conférence des Bâtonniers (France)

Ateliers

Le 25 septembre, de 16h à 17h30 :

Atelier 1 : LA JUSTICE PREVENTIVE

Animateurs :

Manuel BOSQUE, Avocat (France)
Jacques COMBRET, Notaire (France)
Nebojsa DJURICIC, Magistrat (Serbie)
Irena MOJOVIC, Notaire (Bosnie)

Atelier 2 : LA PROPRIETE INTELLECTUELLE : INNOVATION ET CONTREFAÇON

Animateurs :

Dusan POPOVIC, Professeur (Serbie)
Michel POUPON, Conseil en propriété industrielle (France)
Gérard SUISSA, Huissier de Justice (France)
N. (Maroc)

Atelier 3 : LA REPRESENTATION DEVANT LES INSTITUTIONS EUROPEENNES

Animateurs :

Michel BENICHOU, Avocat, 2^{ème} Vice-Président du CCBE (France)
Jean-Pierre FERRET, Notaire (France)
Tanja MISCEVIC, Négociatrice en chef pour l'intégration européenne (Serbie)
Patrick SANNINO, Président de la Chambre européenne des Huissiers de Justice (France)

Atelier 4 : L'ACCOMPAGNEMENT DES INVESTISSEMENTS ETRANGERS

Le 26 septembre, de 15h45 à 17h15 :

Atelier 5 : LA LUTTE ANTI-BLANCHIMENT (LUTTE ANTICORRUPTION)

Animateurs :

Sébastien COLLET, Notaire (France)
Vladimir DAVIDOVIC, Assistant Ministre (Serbie)
Rachid OUALI, Avocat (Algérie)
Caisse des dépôts et consignations (France)
Ministère de l'Economie et des Finances (France)

Atelier 6 : LES NOUVELLES TECHNOLOGIES AU SERVICE DE LA JUSTICE

Animateurs :

Karla AMAN, Chargée de mission aux affaires juridiques au Conseil national des Greffiers des tribunaux de commerce (France)
Vincent BERTHAT, Avocat (France)
Igor TODOROVSKI, Assistant Ministre (Serbie)
Marie-Florence ZAMPIERO-BOUQUEMONT, Notaire (France)

Atelier 7 : L'INDEPENDANCE INSTITUTIONNELLE DE LA JUSTICE ET RESPONSABILITE

Animateurs :

Vladan PETROV, Professeur (Serbie)
Didier RIBES, Conseiller d'Etat (France)
N. (Espagne)



vivendi



Schneider Electric



2-14 rue des Cévennes
75015 – Paris

www.fondation-droitcontinental.org
sg@fondation-droitcontinental.org